

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le jeudi 15 juillet 2010, à 17 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Bernier

Mesdames les conseillères Louise Arpin, Brigitte Sansoucy, Nicole Dion-Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Guylain Coulombe et David Bousquet

Sont absents :

Madame la conseillère Sylvie Adam, Messieurs les conseillers Bernard Barré, André Beaugard et Alain Leclerc

Sont également présents :

Madame Chantal Frigon, directrice générale adjointe – services aux citoyens
Me Isabelle Leroux, conseillère juridique et greffière adjointe

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

PÉRIODE D'INFORMATION

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

RÉSOLUTION 10-330

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nicole Dion-Audette
Appuyé par Louise Arpin

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-331

Centre récréoaquatique – Construction - Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de construction du Centre récréoaquatique;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la division Approvisionnement en date du 15 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil octroie à Pomerleau inc. le contrat pour les travaux de construction du Centre récréoaquatique et pour les accessoires de piscine, incluant administration et profit, pour un prix forfaitaire de 15 502 846,15 \$, taxes incluses, somme disponible à même le règlement d'emprunt numéro 333.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Pomerleau inc.

Le directeur du service des Finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-332

Adoption du règlement numéro 342 autorisant des travaux municipaux de pavage, trottoirs, bordures (PTB) sur diverses rues en 2010 pour un coût de 847 300 \$ et un emprunt de 642 700 \$

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion-Audette
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 342 autorisant des travaux municipaux de pavage, trottoirs, bordures (PTB) sur diverses rues en 2010 pour un coût de 847 300 \$ et un emprunt de 642 700 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-333

Levée de la séance

Il est proposé par Brigitte Sansoucy
Appuyé par Guylain Coulombe

Et résolu que la séance soit levée à 17 h 33.

Adoptée à l'unanimité